

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Cession à titre gratuit à la ville de La Ciotat de terrains contigus à l'ancienne voie ferrée La Ciotat Gare / La Ciotat Ville.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la cession à titre gratuit au profit de la commune de La Ciotat des parties restantes des parcelles AV 127 et BZ 80, et de la totalité de la parcelle AY 7 pour une superficie totale de 755 m²,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les actes de cession ainsi que tous documents s'y rapportant.

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

A l'unanimité
M. BORÉ ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée